

SYNDICALISTES PAS CRIMINELS !

**RASSEMBLEMENT LE 21 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 8H30 PLACE ST-LAMBERT À LIÈGE**



FGTB
Liège - Huy - Waremme

SOLIDARITÉ AVEC LES SYNDICALISTES CONDAMNÉS

Le 19 octobre 2015, les travailleurs de la FGTB étaient en lutte contre les mesures d'austérité du Gouvernement Michel. Le matin, des perturbations ont eu lieu sur l'auto-route à hauteur du viaduc de Cheratte.

Cinq ans plus tard, **la justice a condamné** pour cela **17 militants**, dont 6 responsables syndicaux !

La FGTB a fait appel de ces condamnations ! Nous contes-tons les faits mais surtout ce jugement. Il est **une attaque grave contre le droit de grève et les libertés syndicales**,

Nos avocats plaideront ce **mardi 21 septembre au Palais de justice de Liège**, en présence des « 17 ».

Venez toutes et tous les soutenir et leur montrer **une solidarité sans faille**. Un soutien calme mais ferme. Un soutien massif.

MOBILISONS-NOUS POUR NOS LIBERTÉS FONDAMENTALES !

FGTB
Liège - Huy - Waremme

 fgtb-liege.be

 [fgtb.liege](https://www.facebook.com/fgtb.liege)

 [@fgtbliege](https://twitter.com/fgtbliege)

CONTEXTE

Le 23 novembre dernier, pour des faits commis le 19 octobre 2015 lors d'une grève générale contre les mesures d'austérité du Gouvernement Michel, **dix-sept de nos camarades se sont vus condamnés** par le Tribunal correctionnel de Liège **pour entrave méchante** à la circulation sur l'autoroute à hauteur du viaduc de Cheratte. Six leaders syndicaux ont écopé d'un mois de prison et de 600 € d'amende – le tout avec sursis –, les autres de quinze jours de prison avec sursis et d'une amende de 300€.

Pourquoi eux ? Parce qu'ils ont été reconnus et identifiés à cet endroit sur des images de journaux et de réseaux sociaux. **Qu'ont-ils entravé puisque la circulation était à l'arrêt ? Avec quelle méchanceté ?** Ces questions restent à l'ordre du jour du pourvoi en Appel.

UN APPEL, C'EST QUOI ?

Une décision de justice peut être contestée et, pour ce faire, il existe plusieurs voies de recours. Ainsi, **nos camarades ont-ils décidé de porter leur affaire auprès d'une juridiction supérieure, à savoir la Cour d'Appel**. Celle-ci pourra décider, soit de confirmer le jugement rendu en première instance, soit de le modifier complètement ou en partie. Élément d'importance : l'appel ne peut pas nuire à qui l'introduit. Autrement dit, la peine infligée en première instance ne peut être alourdie.

TOUTES ET TOUS CONCERNÉ.E.S !

En s'attaquant à dix-sept syndicalistes, dont certains de ses leaders, le Tribunal a occasionné un précédent. **Pour la première fois, derrière le prétexte de condamner des faits commis à l'occasion d'une grève, il y a bel et bien eu remise en cause du droit de faire grève**. Comme l'écrit le politologue et Directeur du CRISP, Jean Faniel, « On essaie de formater l'effectivité du droit de grève par voie judiciaire ». En d'autres termes, il poursuit, « il y a une tendance à la criminalisation des mouvements sociaux », un constat dressé dès l'aube des années 2000.

Demain, notre simple présence a une action pourrait donner lieu à des poursuites ! Quand bien même nous ne serions pas présents aux moments d'éventuels troubles!

En outre, en doublant la peine des dirigeants syndicaux, c'est l'organisation syndicale qui est visée. En effet, on va au-delà d'un jugement pour des actes commis individuellement. **On la rend responsable dans l'absolu**. On touche au droit de grève et aux libertés syndicales, ni plus, ni moins.

De même que les racistes usent et abusent de la célèbre phrase « Je ne suis pas raciste, mais... », les anti-syndicalistes primaires avancent leur fatal « Je ne suis pas opposé au droit de grève, mais... ». Leur rêve est une grève de type japonais, autre-ment dit, n'occasionnant pas le moindre arrêt de travail, n'entravant pas la marche au profit, étant invisible et inaudible. Une contestation sociale aseptisée, inoffensive, inefficace.

L'appel des condamnations est donc également **un acte de résistance** face à l'immixtion toujours plus grande de la justice au sein des actions syndicales et des mouvements sociaux. **Nous serons donc présent-e-s le 21 septembre prochain, place St-Lambert, pour soutenir l'ensemble de nos camarades en vue de leur procès en appel.**